

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-708 intitulé : « *Règlement concernant le droit de visite et d'inspection de l'arrondissement d'Outremont* ». L'objet de ce règlement vise à prévoir des dispositions générales en matière d'inspection pour assurer le respect de la réglementation.

AO-709 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* ». L'objet du règlement vise à mettre à jour l'article 47 afin d'accélérer la délivrance de certains permis et certificats, assurant ainsi un service plus efficace et adapté aux besoins de la population d'Outremont.

AO-710 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement relatif la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise la mise à jour du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) suite aux modifications réglementaires adoptées en 2025.

AO-711 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à permettre temporairement le stationnement sur le côté ouest de l'avenue Nelson pendant les travaux prévus dans le garage intérieur de l'immeuble sis au 55, chemin de la Côte-Sainte-Catherine du 16 mars au 31 décembre 2026.

Montréal, ce 28 avril 2026

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate